

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 8
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 11/12/2018

Le 17 décembre 2018, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Pascal CUNY (Pouvoir Marial THEVENET), Dominique DESFORGES (Pouvoir Hubert BONNET), Béatrice GUERIN (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Bruno HENRY (Pouvoir Isabelle ACHARD), Vincent LAUTIER (Pouvoir Bernard GRISON), Raymond MOUSSY, Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL.

Assistaient : Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Hubert BONNET

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Modification des statuts de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

M. Bernard GRISON, Président de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV), indique qu'il est nécessaire que les statuts de la CCDSV soient mis en cohérence avec les dernières évolutions législatives. Cette modification des statuts est également l'occasion d'une mise à jour et d'une clarification des compétences de la CCDSV.

Les différentes modifications prévues ainsi que le projet de statuts modifiés sont détaillés en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ACCEPTER** la modification des statuts de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée telle que présentée ci-dessus et annexée à la présente délibération ;
- ✓ **DE CHARGER** le président à accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier ;
- ✓ **DE DIRE** que, conformément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales, cette modification des statuts devra recueillir l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la CCDSV représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Modifications apportées aux statuts de la CCDSV

1) Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

Aménagement rural.

- ▶ Participation à la constitution d'un pays de la Dombes au sens de la loi d'orientation pour le développement durable du territoire
- ▶ Constitution de réserves foncières
- ▶ Procédures régionales territorialisées
- ▶ Développement du réseau numérique à très haut débit (pour permettre le financement du SIEA)

~~2) Elaboration, approbation, suivi, modification et révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), schéma de secteur, Directive Territoriale d'Aménagement (DTA).~~

~~2) Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) et autres procédures régionales territorialisées :~~

~~Gestion, animation et coordination de ces contrats et procédures régionales,~~

~~Pilotage et maîtrise d'ouvrage d'opérations structurantes pour le développement du territoire communautaire inscrites dans ces procédures régionales, qui de par leur objet ou leur ampleur pourraient être réalisées plus efficacement par le syndicat mixte en charge de ces procédures que par ses membres pris individuellement.~~

~~Réalisation d'études prospectives en vue de la mise en œuvre des politiques contractuelles de développement du territoire du syndicat mixte en charge de ces procédures régionales.~~

~~1) Etudes et réalisation des 3) Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire~~

~~Sont d'intérêt communautaire les ZAC à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou tertiaire, à l'exclusion des zones à vocation touristique et des zones à vocation mixte comprenant logements et activités commerciales ou tertiaires, situées en secteur urbain dont la liste suit :~~

- ~~— zone du Combard à Trévoux.~~

~~4) Aménagement rural.~~

~~5) Participation à la constitution d'un pays de la Dombes au sens de la loi d'orientation pour le développement durable du territoire.~~

~~6) Constitution de réserves foncières.~~

~~**II — Actions de 2) - Développement économique intéressant l'ensemble de la communauté de communes**~~

~~1) Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du code général des collectivités territoriales.~~

1) ~~2) Etude, Création, aménagement, entretien, et gestion, promotion et commercialisation de toutes les des Zones d'Activité (ZA) économique à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. à l'exclusion des zones à vocation touristique et des zones à vocation mixte comprenant logements et activités commerciales ou tertiaires.~~

~~2) Actions de développement économique et notamment :~~

~~► Promotion économique du territoire, recherche et accompagnement d'investisseurs et de porteurs de projets en vue de l'implantation d'activités économiques,~~

~~► Actions en faveur de la création d'entreprises, de l'emploi, de la formation, de l'insertion et des acteurs économiques locaux,~~

~~► Représentation des intérêts de la communauté de communes vis-à-vis de tout partenaire, public ou privé,~~

~~► Etude, réalisation et gestion d'immobilier d'entreprise,~~

~~3) Opération de soutien à l'artisanat et au commerce et gestion des actions intéressant l'ensemble du territoire communautaire.~~

~~4) Loisirs et tourisme :~~

~~► Réflexion d'ensemble sur les loisirs et le tourisme et gestion des procédures contractuelles en matière touristique,~~

~~doit basculer en facultatif~~

~~► Soutien aux offices de tourisme du territoire communautaire,~~

~~► Définition, réalisation, signalétique, balisage et entretien d'un réseau de circuits pédestres sur le territoire communautaire, à l'extérieur des agglomérations. Doit basculer en facultatif~~

3 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Sont déclarées d'intérêt communautaire : les opérations de soutien à l'artisanat et au commerce et la gestion des actions intéressant l'ensemble du territoire communautaire.

4 - Promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme.

III- 3 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) comprenant :

► l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,

► l'entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,

► la défense contre les inondations,

► la protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides.

4 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3 du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

5 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

COMPETENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

~~1) Elaboration et adoption des schémas d'assainissement et plans de zonage.~~

~~2) Assainissement collectif : collecte, transport et épuration des eaux usées et valorisation des boues d'épuration.~~

~~3) Assainissement non collectif : contrôle et entretien des systèmes d'assainissement non collectif.~~

~~4) Elimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés.~~

❖ ~~5) 4) Participation à l'organisation d'une fourrière automobile et à l'enlèvement des épaves automobiles sur le territoire communautaire en partenariat avec d'autres collectivités ou établissements publics.~~

❖ ~~6) 5) Valorisation des bords de Saône : aménagement, gestion et entretien du chemin de halage et des francs bords, en partenariat avec Voies Navigables de France (VNF).~~

Cette compétence comprend également :

▶ à Parcieux : l'emprise de la ~~concession VNF de convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial donnée par VNF comprenant l'écluse de Port Bernalin, la maison éclusière et ses abords~~ à l'exclusion des terrains dédiés à l'exploitation agricole et au camping municipal de Parcieux,

▶ à Trévoux : entre le PK 30.485 et le PK 31.170 uniquement le perré et les rampes de mise à l'eau.

~~7) 6) Actions d'information et de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie, aux énergies renouvelables et à la protection de l'environnement intéressant l'ensemble du territoire.~~

~~7) missions complémentaires à la compétence GEMAPI (conformément à la délibération du conseil communautaire du 22 mai 2018):~~

~~4/ Les eaux de ruissellement et l'érosion des sols pouvant impacter la ressource en eau et les milieux aquatiques en milieu non urbain ;~~

~~6/ La mise en œuvre ou la participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau ;~~

~~7/ La protection et la conservation des eaux superficielles, ainsi que la mise en place et l'exploitation de dispositifs de suivi de cette ressource en eau, des milieux aquatiques et des milieux annexes du bassin versant ;~~

~~10/ L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;~~

~~12/ L'animation, la sensibilisation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.~~

Politique du logement et du cadre de vie

1) Politique du logement social :

- ▶ Participation à la réalisation d'opérations de construction de logement social
- ▶ Actions en faveur du logement des personnes défavorisées
- ▶ Opération de logement très social, dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

2) Programme Local de l'Habitat (PLH) et OPAH

III - Voirie d'intérêt communautaire

- 1) Participation à la définition des axes de circulation routière y compris au niveau des tracés.
- 2) Création d'équipements ou aménagements connexes aux voies départementales, en dehors des agglomérations et leur entretien.

Création, aménagement et entretien des voiries dans les zones d'activité économique et les zones d'aménagement concerté communautaires.

IV- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'Intérêt Communautaire et équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'Intérêt communautaire ;

Sont d'intérêt communautaire :

- ~~1) Construction, entretien, fonctionnement des collèges publics du territoire communautaire dont la liste suit suivants :~~ Les équipements sportifs liés aux lycées et collèges publics du territoire communautaire dont la liste suit suivants :
- ▶ Gymnase et plateau sportif du lycée du Val de Saône à Saint-Didier-de-Formans,
 - ▶ Gymnase du collège Jean Compagnon à Reyrieux,
 - ▶ Gymnase, plateau sportif et vestiaires du collège Jean Moulin à Trévoux puis à Saint-Didier-de-Formans (hormis le gymnase Sapaly qui relève de la commune).
-
- ~~2) L'accès à d'autres équipements sportifs, et principalement la piscine, y compris les éventuels transports, pour les élèves des collèges et lycées publics du territoire.~~

~~3) Construction, entretien, fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire suivants :~~

- ▶ Complexe sportif de Montfray Sports à Fareins
- ▶ Terrain de sport de plein air à revêtement synthétique destiné notamment à l'entraînement et aux compétitions des équipes locales de football, situé à Trévoux

~~4) Prise en charge de la participation des communes de Civrieux et Saint-Jean-de-Thurignieux pour l'usage scolaire des équipements sportifs communaux ou intercommunaux mis à disposition du collège de Saint-André-de-Corcy.~~

V- Patrimoine et culture

~~1) Soutien aux associations à vocation patrimoniale pour des actions de niveau intercommunal.~~

~~2) Restauration et entretien du petit patrimoine public mis à disposition par les communes : lavoirs, église de Port Bernalin, Croix de Mission, statues, puits, sculptures, tableaux...~~

~~3) Actions d'intérêt communautaire.~~

~~4) Mise en œuvre du label «Pays d'art et d'histoire» et gestion des actions correspondantes intéressant l'ensemble du territoire prévu dans la convention avec l'Etat.~~

~~5) Construction et gestion de l'équipement culturel d'intérêt communautaire~~

2) les équipements culturels suivants :

- ▶ «la Passerelle» à Trévoux comprenant une médiathèque, un auditorium-salle de cinéma, des salles d'enseignement et de pratique musicale ~~et~~
- ▶ le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

~~Soutien aux écoles de musique, à l'exclusion des activités publiques ou privées organisées au niveau communal dans le domaine de l'enseignement musical.~~

IV V- Action sociale d'intérêt communautaire

1) *Petite enfance* : création et gestion des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans relevant de l'article R 2324-17 du code de la santé publique, à l'exclusion de l'accueil périscolaire et des jardins d'enfants. Cette compétence comprend les relais assistantes maternelles.

2) Réalisation ou participation à la réalisation d'études visant au développement d'équipements ou de services à vocation sociale de niveau intercommunal.

VI – Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L2224-8 du CGCT

COMPETENCES FACULTATIVES

Transports et déplacements

1) Transports en commun de voyageurs :

- ▶ Etude des transports en commun de voyageurs, à l'intérieur du territoire et en direction des territoires ou agglomérations voisins et notamment la voie ferrée Lyon-Trévoux.
- ▶ Réalisation ou participation à la réalisation d'aménagements connexes nécessaires à la réouverture de la ligne Lyon-Trévoux en site propre et notamment les parkings et les gares.
- ▶ Organisation et mise en œuvre de transports de voyageurs sur le territoire de la communauté, à l'exclusion de transports internes à une seule commune.
- ▶ Coopération par convention avec les autorités organisatrices de transports en commun voisins.
- ▶ Etudes et travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus des réseaux de transports communautaires en partenariat le cas échéant, avec d'autres autorités organisatrices de transport ou collectivités locales.

2) Pistes cyclables et sentiers vélos tout terrain :

Définition d'un plan d'ensemble de pistes cyclables et sentiers vélos tout terrain, leur signalétique sur l'ensemble du territoire ainsi que la réalisation et l'entretien de ces pistes et sentiers à l'extérieur des agglomérations.

Le réseau de pistes cyclables sécurisé comprend également les tronçons ~~d'intérêt communautaire~~ **structurants** situés en agglomération à savoir les jonctions d'itinéraires intercommunaux ainsi que les jonctions avec les pôles d'activité ou d'attraction (collèges, lycées, zones d'activité, équipements touristiques, sportifs, culturels ou sociaux importants, pôle commercial...).

II – Incendie

Compétences dévolues par la loi aux communes en matière d'incendie et de secours.

III – Communication et promotion

Participation à des événements ou à des actions concourant à l'identité et à la promotion du territoire communautaire.»

4) Loisirs et tourisme :

- ▶ Réflexion d'ensemble sur les loisirs et le tourisme et gestion des procédures contractuelles en matière touristique,
- ▶ Définition, réalisation, signalétique, balisage et entretien d'un réseau de circuits pédestres sur le territoire communautaire, ~~à l'extérieur des agglomérations.~~

5- équipements touristiques :

- a) Entretien et gestion du musée de cire (Ars sur Formans)
- b) Entretien et Gestion de la maison éclusière et du port à Parcieux

2) L'accès à d'autres équipements sportifs, et principalement la piscine, y compris les éventuels transports, pour les élèves des collèges et lycées publics du territoire

4) Prise en charge de la participation des communes de Civrieux et Saint-Jean-de-Thurignieux pour l'usage scolaire des équipements sportifs communaux ou intercommunaux mis à disposition du collège de Saint-André-de-Corcy.

V - Patrimoine et culture

1) Soutien aux associations à vocation patrimoniale pour des actions de niveau intercommunal.

2) Restauration et entretien du petit patrimoine public mis à disposition par les communes : lavoirs, écluse de Port Bernalin, Croix de Mission, statues, puits, sculptures, tableaux...

3) Actions d'intérêt communautaire.

4) Mise en œuvre du label «Pays d'art et d'histoire» et gestion des actions correspondantes intéressant l'ensemble du territoire prévu dans la convention avec l'Etat.

6) Soutien aux écoles de musique, à l'exclusion des activités publiques ou privées organisées au niveau communal dans le domaine de l'enseignement musical.

7) Gestion et animation du réseau des bibliothèques communales et associatives du territoire.

Compétences de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV)

Statuts modifiés

COMPETENCES OBLIGATOIRES

I. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- ▶ Aménagement rural.
- ▶ Participation à la constitution d'un pays de la Dombes au sens de la loi d'orientation pour le développement durable du territoire.
- ▶ Constitution de réserves foncières.
- ▶ Procédures régionales territorialisées
- ▶ Développement du réseau numérique à très haut débit

2. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), schéma de secteur,

3. Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire les ZAC à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou tertiaire

II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du code général des collectivités territoriales.

Création, aménagement, entretien, et gestion, de Zones d'Activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

2. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire, les opérations de soutien à l'artisanat et au commerce et la gestion des actions intéressant l'ensemble du territoire communautaire.

3. Promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme.

III. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Comprenant :

- ▶ l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,

- ▶ *l'entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,*
- ▶ *la défense contre les inondations,*
- ▶ *la protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides.*

IV. AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3 du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

V. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES

COMPETENCES OPTIONNELLES

I. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- 1) *Participation à l'organisation d'une fourrière automobile et à l'enlèvement des épaves automobiles sur le territoire communautaire en partenariat avec d'autres collectivités ou établissements publics.*
- 2) *Valorisation des bords de Saône : aménagement, gestion et entretien du chemin de halage et des francs bords, en partenariat avec Voies Navigables de France (VNF).*

Cette compétence comprend également :

▶ *à Parcieux : l'emprise de la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial donnée par VNF comprenant l'écluse de Port Bernalin, la maison éclusière et ses abords à l'exclusion des terrains dédiés à l'exploitation agricole et au camping municipal de Parcieux,*

▶ *à Trévoux : entre le PK 30.485 et le PK 31.170 uniquement le perré et les rampes de mise à l'eau.*

- 3) *Actions d'information et de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie, aux énergies renouvelables et à la protection de l'environnement intéressant l'ensemble du territoire.*
- 4) *Missions complémentaires à la compétence GEMAPI (conformément à la délibération du conseil communautaire du 22 mai 2018):*

4/ Les eaux de ruissellement et l'érosion des sols pouvant impacter la ressource en eau et les milieux aquatiques en milieu non urbain ;

6/ La mise en œuvre ou la participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau ;

7/ La protection et la conservation des eaux superficielles, ainsi que la mise en place et l'exploitation de dispositifs de suivi de cette ressource en eau, des milieux aquatiques et des milieux annexes du bassin versant ;

10/ L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;

12/ L'animation, la sensibilisation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

II. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

1) Politique du logement social :

- ▶ Participation à la réalisation d'opérations de construction de logement social
- ▶ Actions en faveur du logement des personnes défavorisées
- ▶ Opération de logement très social, dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

2) Programme Local de l'Habitat (PLH) et OPAH

III. VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- 1) Participation à la définition des axes de circulation routière y compris au niveau des tracés.
- 2) Création d'équipements ou aménagements connexes aux voies départementales, en dehors des agglomérations et leur entretien.
- 3) Création, aménagement et entretien des voiries dans les zones d'activité économique et les zones d'aménagement concerté communautaires.

IV. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sont d'intérêt communautaire :

1) Les équipements sportifs-suivants :

- ▶ Gymnase et plateau sportif du lycée du Val de Saône à Saint-Didier-de-Formans,
- ▶ Gymnase du collège Jean Compagnon à Reyrieux,
- ▶ Gymnase, plateau sportif et vestiaires du collège Jean Moulin à Trévoux puis à Saint-Didier-de-Formans (hormis le gymnase Sapaly qui relève de la commune).
- ▶ Complexe sportif de Montfray Sports à Fareins
- ▶ Terrain de sport de plein air à revêtement synthétique destiné notamment à l'entraînement et aux compétitions des équipes locales de football, situé à Trévoux

2) les équipements culturels suivants :

► «la Passerelle » à Trévoux comprenant une médiathèque, un auditorium-salle de cinéma, des salles d'enseignement et de pratique musicale

► le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

V. ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1. *Petite enfance : création et gestion des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans relevant de l'article R 2324-17 du code de la santé publique, à l'exclusion de l'accueil périscolaire et des jardins d'enfants. Cette compétence comprend les relais assistantes maternelles.*
2. *Réalisation ou participation à la réalisation d'études visant au développement d'équipements ou de services à vocation sociale de niveau intercommunal.*

VI. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES, DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L2224-8 DU CGCT

COMPETENCES FACULTATIVES

I. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

1. Transports en commun de voyageurs :

- Etude des transports en commun de voyageurs, à l'intérieur du territoire et en direction des territoires ou agglomérations voisins et notamment la voie ferrée Lyon-Trévoux.
- Réalisation ou participation à la réalisation d'aménagements connexes nécessaires à la réouverture de la ligne Lyon-Trévoux en site propre et notamment les parkings et les gares.
- Organisation et mise en œuvre de transports de voyageurs sur le territoire de la communauté, à l'exclusion de transports internes à une seule commune.
- Coopération par convention avec les autorités organisatrices de transports en commun voisins.
- Etudes et travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus des réseaux de transports communautaires en partenariat le cas échéant, avec d'autres autorités organisatrices de transport ou collectivités locales.

2. Pistes cyclables et sentiers vélos tout terrain :

Définition d'un plan d'ensemble de pistes cyclables et sentiers vélos tout terrain, leur signalétique sur l'ensemble du territoire ainsi que la réalisation et l'entretien de ces pistes et sentiers à l'extérieur des agglomérations.

Le réseau de pistes cyclables sécurisé comprend également les tronçons structurants situés en agglomération à savoir les jonctions d'itinéraires intercommunaux ainsi que les jonctions avec les pôles d'activité ou d'attraction (collèges, lycées, zones d'activité, équipements touristiques, sportifs, culturels ou sociaux importants, pôle commercial...).

II. INCENDIE

Compétences dévolues par la loi aux communes en matière d'incendie et de secours.

III. COMMUNICATION ET PROMOTION

Participation à des événements ou à des actions concourant à l'identité et à la promotion du territoire communautaire.»

IV. LOISIRS ET TOURISME

- ▶ Réflexion d'ensemble sur les loisirs et le tourisme et gestion des procédures contractuelles en matière touristique,
- ▶ Définition, réalisation, signalétique, balisage et entretien d'un réseau de circuits pédestres sur le territoire communautaire.
- ▶ Equipements touristiques :
 - a) Entretien et gestion du musée de cire (Ars sur Formans
 - b) Entretien et Gestion de la maison éclusière et du port à Parcieux
- ▶ L'accès à d'autres équipements sportifs, et principalement la piscine, y compris les éventuels transports, pour les élèves des collèges et lycées publics du territoire
- ▶ Prise en charge de la participation des communes de Civrieux et Saint-Jean-de-Thurignieux pour l'usage scolaire des équipements sportifs communaux ou intercommunaux mis à disposition du collège de Saint-André-de-Corcy.

V. PATRIMOINE ET CULTURE

- 1) Soutien aux associations à vocation patrimoniale pour des actions de niveau intercommunal.
- 2) Restauration et entretien du petit patrimoine public mis à disposition par les communes : lavoirs, écluse de Port Bernalin, Croix de Mission, statues, puits, sculptures, tableaux...
- 3) Mise en œuvre du label « Pays d'art et d'histoire » et gestion des actions correspondantes intéressant l'ensemble du territoire prévu dans la convention avec l'État.
- 4) Soutien aux écoles de musique, à l'exclusion des activités publiques ou privées organisées au niveau communal dans le domaine de l'enseignement musical.
- 5) Gestion et animation du réseau des bibliothèques communales et associatives du territoire.